

DEPARTEMENT
DE LA
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

O B J E T

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUILLET 1966 à 18 H.30

Paiement des taxes de rac-
cordement pour l'ins-
tallation d'une 2ème
ligne téléphonique au
bureau de l'Aéro-Club
Aérodrome de ROYAN-
MEDIS.

66111

Le vingt huit juillet mil neuf cent soixante six,
À dix huit heures trente, le Conseil Municipl de ROYAN s'est
réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël de LIPKOWSKI,
Député-Maire, d'après convocations faites le 22 Juillet 1966.

Etaient présents: MM. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire,
Melle FOUCHE, MM. MATRAS, BISCAYE, BUJARD, LANUSSE Adjoints,
MM. COLLE, BOUCHET, POUGET, NAULIN - BETOUS, BOUDEY, BROTEAU,
GACHET, REIX, DOMEQ, Mne BIDEAU, MM. BERLAND, TETARD, STIPAL,
CAMBLONG, NARTEAU, PECHEVIS, OSQUIGUIL.

Représenté: M. VULTAGGIO par M. le Député-Maire.

Secrétaire : M. TETARD

Les conseillers présents formant la majorité des
membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du
Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire
pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages,
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président de l'Aéro-Club, M. LAFFORGUE sollicite de la
Ville l'installation d'une 2ème ligne téléphonique dans les bureaux de
l'Aéro-Club, à l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS.

La Ville paierait donc les taxes de raccordement afféren-
tes à cette installation, l'abonnement et les communications étant à la
charge de l'Aéro-Club.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande présentée par le Président de l'Aéro-Club
de ROYAN pour l'installation d'une 2ème ligne téléphonique, nécessitée
par l'extension des activités de cette Société,

DECIDE :

- de prendre en charge sur le budget communal les taxes de raccordement afférentes à cette installation téléphonique et qui s'élèvent à 486 F (quatre cent quatre vingt six francs).
- d'imputer la dépense correspondante sur le chapitre 945 du budget primitif 1966.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



Maurice MATRAS.



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le

Le Sous-Préfet, 4

AOÛT 1966